

MARSEILLE - 12 JUIN 1995

4  
6

Michel LORNE

## CONTRAT DE PLAN 1989-1993

### Bilan financier au 31 décembre 1994

La mise en oeuvre financière du Contrat de plan se poursuit au-delà de la période du contrat pour ce qui concerne les engagements et les mandatements, il est donc apparu souhaitable d'établir un bilan du Contrat 1989-1993 à l'issue de l'année 1994, c'est à dire au terme de six années.

Les **mandatements**, qui constituent l'indicateur le plus pertinent en matière de réalisation des opérations, peuvent parfois intervenir plusieurs années après les engagements. La situation fin 1994 n'est ainsi qu'une situation « par défaut ». Pour avoir une meilleure appréciation de l'exécution du contrat en matière de mandatements il conviendrait donc d'établir un bilan complémentaire fin 1995.

Le **bilan des réalisations physiques** est en cours de préparation et viendra compléter le bilan financier. Il n'a malheureusement pas été possible d'en assurer une présentation pour le 14 juin en raison notamment d'un retour souvent très tardif des informations provenant des services.

Il convient de noter que certains chiffres ont du faire l'objet d'une *estimation* en raison de difficultés pour mobiliser l'information. C'est notamment le cas pour le programme Politique urbaine qui comporte de très nombreuses opérations mises en oeuvre directement au niveau départemental ou pour lesquelles l'étiquetage « contrat de plan » des DAP par les ministères n'a pas toujours été fait.

### La situation au 31 décembre 1994

Le document joint retrace l'exécution du contrat en termes de crédits reçus, d'engagements et de mandatements en regard de ce qui avait été prévu par le contrat signé en 1989. Les chiffres sont exprimés en francs courants contrairement à logique économique qui aurait voulu qu'ils soient exprimés en francs constants pour tenir compte de l'érosion monétaire.

Il ressort du tableau récapitulatif général que :

- 96,5 % des crédits prévus ont été reçus
- 94,9 % des crédits reçus ont fait l'objet d'un engagement
- 84,0 % des crédits engagés ont été mandatés

S'agissant des **crédits reçus** il apparaît un manque à hauteur de **101,7 MF** dont :

- 37 MF pour l'enseignement supérieur technologique
- 26 MF pour le programme agriculture-forêt
- 18 MF pour les aménagements routiers
- 18 MF pour le programme culture

A signaler un niveau d'exécution nul pour le programme coopération décentralisée. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire qu'aucune opération n'ait été faite dans ce domaine hors contrat de plan avec les crédits du ministère selon sa procédure propre.

L'écart entre crédits reçus et crédits engagés est de 141 MF dont :

- 97,2 MF pour les aménagements routiers
- entre 8 et 10 MF pour les programmes FRILE, Formation professionnelle continue, Recherche valorisable, Protection de la forêt-DFCI et Culture

Il peut arriver que le montant des crédits engagés soit supérieur à celui des crédits reçus. Ceci résulte en particulier d'engagements multiples sans que les opérations de retrait correspondantes n'aient été comptabilisées en fin d'année.

L'écart entre crédits mandatés et engagés s'élève à 421,5 MF.

Seuls 50 % des programmes ont un niveau de mandatement des crédits engagés supérieur à 80 %, FRILE, Montagne et Politique de la ville ayant un niveau inférieur à 70 %. Ceci s'explique notamment par la difficulté de faire aboutir des projets dont la mise en oeuvre est souvent plus compliquée que prévu initialement. Un bilan à la fin de 1995 permettrait ainsi de porter un jugement complémentaire, sur ces trois programmes en particulier.

## **A propos de la consommation des crédits**

On est en droit de s'interroger sur le faible niveau de consommation des crédits pour certains programmes pour lesquels le ratio crédits mandatés/crédits engagés est particulièrement faible :

- < 50 % : Culture (49,2 %). Des opérations n'ont pu voir le jour ou ont été modifiées.  
Coopération décentralisée (0 %). Pas d'accord avec le Conseil Régional.
- entre 50 et 60 % : Enseignement supérieur (53,8 %). Retard lié à U 2000.
- entre 60 et 70 % : Tourisme-Environnement (61,8 %). Retards pour Contrats de pôles touristique FRILE (62 %). Crédits tardifs et difficultés d'avoir des projets de qualité.  
Montagne (67 %). Retards pour RTM et réalisation d'équipements structurants  
Politique urbaine (69,5 %). Décalages dans la mise en oeuvre des opérations.  
Protection de la forêt : DFCI (68,9 %)

## **Réflexions générales sur le suivi financier des programmes**

Le suivi financier du Contrat de plan fait l'objet d'un certain nombre de difficultés qu'il n'a pas été possible de surmonter pour le moment.

### **Suivi des crédits reçus :**

- les crédits d'investissement de catégories 2 et 2/3 et les crédits de fonctionnement... sont reçus directement par le Préfet de région, sont bien identifiés.

- les crédits d'investissement de catégorie 1, qui sont comptabilisés comme crédits reçus dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une affectation, sont inventoriés après enquête auprès des services déconcentrés des ministères. D'une façon générale la fiabilité du recensement semble satisfaisante.

- par contre le recensement des crédits de fonctionnement délégués aux ordonnateurs autres que le Préfet de région est beaucoup plus délicat en ce sens qu'il dépend en très grande partie de l'organisation du ou des services chargés de la mise en oeuvre des crédits. Il ressort par ailleurs que la qualité des informations recueillies auprès des préfetures de département et des directions régionales est très directement liée à l'implication même des agents ayant concrètement en charge la mise en oeuvre des actions.

### **Suivi des crédits engagés et mandatés**

- seuls les crédits mis en oeuvre en totalité par le Préfet de région font l'objet d'un suivi exhaustif par le SGAR.

- les informations sur les engagements et les mandatements proviennent en totalité des ordonnateurs secondaires délégués (pour les crédits d'investissement subdélégués) et des ordonnateurs autres que le Préfet de région (pour les crédits de fonctionnement). Là encore la qualité du recensement est très variable comme cela a été indiqué pour les crédits reçus.

### **Quelques recommandations**

L'expérience montre que le suivi est de qualité lorsqu'un ou des responsables ont été clairement désigné pour suivre la mise en oeuvre du Contrat de plan dans les directions régionales et les préfetures -voire dans les directions départementales concernées- et que les agents concernés s'impliquent.

Il apparaît donc indispensable que soient désignés des personnes responsables, qui seront correspondants du SGAR, dans chacune des préfetures de département et dans chacune des directions régionales ayant en charge la mise en oeuvre des différentes actions du Contrat, à charge pour ces agents de s'organiser auprès des différents services qui sont de leur ressort pour mobiliser l'information qu'ils ne détiendraient pas directement (direction départementales, services particulier d'une direction régionale). Il en va de la qualité du suivi .

**PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

# **CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION**

**1989 - 1993**

**BILAN FINANCIER**

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1994

TABLEAU RECAPITULATIF

PROGRAMMES ET SOUS PROGRAMMES	MONTANT PLAN	MOUVEMENTS FINANCIERS DES CREDITS CUMULES DU CONTRAT			TAUX D'EXECUTION DU CONTRAT		
		CREDITS RECUS	CREDITS ENGAGES	CREDITS MANDATES	Créd. reçus / Montant Plan	Créd. engag / Créd. reçus	Créd. mandat/ Créd. engagés
<b>I. EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMPETITIVITE</b>	<b>645,450</b>	<b>605,487</b>	<b>590,558</b>	<b>489,838</b>	<b>93,8</b>	<b>97,5</b>	<b>82,9</b>
1.1. Modernisation du tissu économique : Renforcement de la compétitivité régionale	122,650	115,623	114,906	89,412	94,3	99,4	77,8
1.2. Valorisation des ressources régionales :	76,800	66,982	67,701	47,518	87,2	101,1	70,2
1.2.1. Tourisme - Environnement	376,500	350,432	345,322	308,915	93,1	98,5	89,5
1.2.2. Agriculture - Forêt	4,500	4,500	4,500	3,386	100,0	100,0	75,2
1.2.3. Mer	65,000	67,950	58,130	40,606	104,5	85,5	69,9
1.3. Fonds Régional d'Aide aux Initiatives Locales pour l'Emploi	65,000	67,950	58,130	40,606	104,5	85,5	69,9
<b>II. FORMATION RECHERCHE - TRANSFERTS TECHNOLOGIES</b>	<b>393,300</b>	<b>356,486</b>	<b>346,551</b>	<b>338,744</b>	<b>90,6</b>	<b>97,2</b>	<b>97,7</b>
2.1. Formation initiale	72,900	72,900	72,960	72,960	100,0	100,1	100,0
2.2. Formation professionnelle continue	53,500	56,487	48,857	45,470	105,6	86,5	93,1
2.3. Route des Hautes Technologies :	87,150	50,233	47,188	46,883	57,6	93,9	99,4
2.3.1. Enseignement Supérieur Technologique	73,450	71,851	61,176	59,968	97,8	85,1	98,0
2.3.2. Recherche valorisable	30,400	27,615	30,670	28,170	90,8	111,1	91,8
2.3.3. Transferts de technologies	75,900	77,400	85,700	85,293	102,0	110,7	99,5
2.3.4. Grands équipements d'intérêt régional	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
2.3.5. Aménagement et animation des technopôles	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
<b>III. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION</b>	<b>917,910</b>	<b>899,987</b>	<b>800,897</b>	<b>744,399</b>	<b>98,0</b>	<b>89,0</b>	<b>92,9</b>
3.1. Aménagements routiers	900,000	882,077	784,787	728,289	98,0	89,0	92,8
3.2. Transports urbains	17,910	17,910	16,110	16,110	100,0	89,9	100,0
<b>IV. SOLIDARITES : P.A.C.T.</b>	<b>915,100</b>	<b>908,104</b>	<b>890,909</b>	<b>634,383</b>	<b>99,2</b>	<b>98,1</b>	<b>71,2</b>
4.1. Montagne	137,500	138,500	135,985	92,182	100,7	98,2	67,8
4.2. Politique urbaine (crédits mandatés estimés)	502,500	510,490	510,490	349,000	101,6	100,0	68,4
4.3. Humanisation des hospices, prévention dans le domaine de la santé	152,000	154,748	157,103	118,857	101,8	101,5	75,7
4.4. Coopération décentralisée	2,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,0	0,0
4.5. Protection de la forêt : D.F.C.I.	55,750	55,750	48,334	38,427	100,0	86,7	79,5
4.6. Prévention des risques majeurs	2,500	3,396	1,954	1,954	135,8	57,5	100,0
4.7. Culture	62,850	45,220	37,043	33,963	71,9	81,9	91,7
4.8. l'europôle	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
<b>TOTAL</b>	<b>2 871,760</b>	<b>2 770,064</b>	<b>2 628,915</b>	<b>2 207,364</b>	<b>96,5</b>	<b>94,9</b>	<b>84,0</b>
dont Investissement	2 154,310	2 346,409	2 230,505	1 853,542			
Fonctionnement	500,600	414,185	398,410	353,821			
Non réparti	216,850	-	-	-			

(1) Se reporter au document plus exhaustif qui a été élaboré par les services du SGAR, de la D.R.E et du C.E.T.E.

MODERNISATION DU TISSU ECONOMIQUE : RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE REGIONALE  
CODE : 1.1.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1994  
En MF

CODES INTERNES	CODES D'ACT	MESURES ACTIONS SOUS ACTIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE			MONTANT PLAN	MOUVEMENTS FINANCIERS DES CREDITS CUMULES DU CONTRAT			
			Cat. Min.	Chap.	Art.		CREDITS RECUS	ENGAGES	MANDATES	
		<b>1. POLES DE COMPETITIVITE</b>				<b>49,500</b>	<b>45,331</b>	<b>46,831</b>	<b>35,380</b>	
110110	AD	- Centres technologiques	2	IND	6492	10	7,500	7,500	7,442	4,990
110120	AL	- Incitation recrutement personnel spécialisé	2	IND	6492	10	10,000	9,500	11,169	9,160
110130	DQ	- Productique	2	IND	6492	10	20,000	20,000	20,634	18,294
110140	AD	- Passerelles Industrie - Recherche	2	IND	6492	10	5,000	5,200	5,226	0,906
110150	BV	- Secteur B.T.P.	1	EQUIP	5771	40		0,800	0,800	0,800
110150	BV		1	EQUIP	6548	30	7,000	0,190	0,100	0,000
110150	BV		2	EQUIP	6548	30		1,281	1,000	0,770
110150	BV		2	EQUIP	6450	10		0,860	0,460	0,460
		<b>2. PREPARATION MARCHÉ 1993</b>					<b>12,500</b>	<b>10,182</b>	<b>10,139</b>	<b>8,687</b>
110210	AD	- Normalisation, certification et qualification	2	IND	6492	10	2,500	2,500	2,457	1,293
110220	AR	- Commerce extérieur	2	COMEX	6400	30	10,000	7,682	7,682	7,394
		<b>3. PROMOTION ARTISANAT</b>					<b>7,000</b>	<b>10,034</b>	<b>10,034</b>	<b>8,545</b>
110310	AK	- Appui à la commercialisation	2	COM	6401	20		0,220	0,220	0,090
110310	AK			COM	4404	60		0,425	0,425	0,425
110310	AK		2	ART	6400	50	1,750	1,527	1,527	0,996
110310	AK			ART	4404	70	1,750	2,963	2,963	2,963
110320	AK	- Appui à la modernisation des entreprises	2	ART	6400	50	1,750	3,125	3,125	2,487
110320	AK			ART	4404	70	1,750	1,263	1,263	1,263
110320	AK		2	COM	6401	20		0,481	0,481	0,291
110320	AK			COM	4404	60		0,030	0,030	0,030
		<b>4. REDEPLOIEMENT PME/PMI - FRAC</b>					<b>22,500</b>	<b>18,860</b>	<b>21,400</b>	<b>20,884</b>
110410	BX	- Industrie	2	IND	6492	10	12,000	12,300	14,685	14,679
110420	AS	- Artisanat/Commerce		COM	4404	60	0,500	0,200	0,200	0,000
110420	AS		2	COM	6401	20		0,200	0,000	0,000
110421	AK			ART	4404	70	0,500	0,000	0,000	0,000
110421	AK		2	ART	6400	50	0,500	0,000	0,000	0,000
110430	BV	- B.T.P.	2	EQUIP	6450	10	3,000	4,160	4,100	4,100
110440	BY	- Transports	2	TRANS	6341	60	2,000	2,000	0,855	0,742
110450	BP	- Modernisation du travail (1)		FP	4303	20	4,000	0,000	1,560	1,364
		<b>TOTAL PARTIEL</b>					<b>91,500</b>	<b>84,407</b>	<b>88,403</b>	<b>73,496</b>
		dont Investissement					83,000	79,526	81,962	67,451
		Fonctionnement					8,500	4,881	6,441	6,045

(1) cf. programme "Formation Professionnelle Continue"

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 1989 -1993 - BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 1994

Xème PLAN

MODERNISATION DU TISSU ECONOMIQUE : RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE REGIONALE

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1994

CODE : 1.1.

En MF

CODES INTERNES	CODES DATAR	MESURES ACTIONS SOUS ACTIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE			MONTANT PLAN	MOUVEMENTS FINANCIERS DES CREDITS CUMULES DU CONTRAT		
			Cat. Min.	Chap.	Art.		CREDITS RECUS	ENGAGES	MANDATES
		<i>Rappel du total partiel</i>				<b>91,500</b>	<b>84,407</b>	<b>88,403</b>	<b>73,496</b>
		<b>5. PROMOTION DE L'EMPLOI</b>				<b>5,000</b>	<b>3,805</b>	<b>1,886</b>	<b>1,851</b>
110510	AK	- Plan d'accompagnement à la transmission d'entreprises artisanales et commerciales	2 ART	6 400	50	1,000	0,795	0,795	0,795
110510	AK		- ART	4404	70	1,000	0,360	0,360	0,360
110511	AS		- COM	4404	60	0,250	0,100	0,100	0,100
110511	AS		2 COM	6401	20	0,250	0,000	0,000	0,000
110520	AX	- Faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilité	- DRFEM	4302	20	2,500	2,550	0,631	0,596
		<b>6. PROMOTION AMENAGEMENTS IND. ET ARTIS.</b>				<b>26,150</b>	<b>27,411</b>	<b>24,617</b>	<b>14,065</b>
110610	BJ	- Aménagements paysagers en zones d'activités, qualité architecturale, friches	2 FIAT	6501	10	18,150	20,000	17,206	9,352
110611	CC		2 GIRZOM	6505	10	5,000	4,900	4,900	3,000
110620	AK	- Installation et maintien de commerçants et artisans dans le cadre d'opérations de restructuration	2 ART	6400	50	1,400	1,692	1,692	1,069
110620	AK		- ART	4404	70	0,600	0,275	0,275	0,275
110621	AS		2 COM	6401	20	0,500	0,399	0,399	0,224
110621	AS		- COM	4404	60	0,500	0,145	0,145	0,145
		<b>TOTAL</b>				<b>122,650</b>	<b>115,623</b>	<b>114,906</b>	<b>89,412</b>
		dont Investissement				109,300	107,312	106,954	81,891
		Fonctionnement				13,350	8,311	7,952	7,521